

INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

de la SAS EDIVAL à FLAVIGNY LE GRAND et BEAURAIN

**Compte-rendu de la réunion du 4 juillet 2012
de la Commission Locale d'Information et de Surveillance
en la mairie de FLAVIGNY LE GRAND et BEAURAIN à 9 h 30**

La réunion a été présidée par Madame SCHES, sous-préfète de VERVINS

ETAIENT PRESENTS :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES :

- M. JM. WALLET - Maire de FLAVIGNY-le-GRAND et BEAURAIN
- M. H. MANGOT - Maire de WIEGE-FATY
- M. L. JANEAU – Adjt -Maire de MONCEAU SUR OISE

REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ EXPLOITANTE :

- M. A LENS - Directeur de la SAS EDIVAL
- M. G. CROENNE – Directeur du site - SAS EDIVAL

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

- M. F. DUMOLARD - Président de l'Association « Droit au Travail et Solidarité »
- M. H. DE BRUYN - Association « Le Rôle des Genêts »
- M. P. GRIMBERT- Association "le respect de la vie et de la nature en Thiérache"

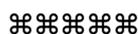
REPRÉSENTANTS DES SERVICES DE L'ÉTAT :

- Mme R. DEMOL – DREAL de Picardie

⌘⌘⌘⌘⌘

ORDRE DU JOUR

- ✍ Suites données par EDIVAL au courrier envoyé par le préfet suite à la CLIS du 8 juin 2011
- ⤴ Présentation du rapport d'activité (année 2011, par la SAS EDIVAL)
- ✓ Bilan des contrôles de la DREAL
- ✓ Questions diverses

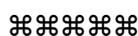


Mme la sous-préfète ouvre la séance et accueille les membres de la CLIS.

Elle remercie les personnes présentes en ce début du mois de juillet et précise qu'elle souhaitait réunir cette instance avant l'été pour respecter la fréquence annuelle des réunions. Elle précise que la fréquence annuelle des réunions semble adaptée : aucune alerte des riverains sur le sujet des odeurs n'est à signaler.

Mme la sous-préfète précise que la CLIS va prochainement se transformer en CSS (commission de suivi de site) : l'arrêté de constitution de cette nouvelle instance est en cours d'élaboration par la DDT.

Après un tour de table, Mme SHES donne ensuite la parole aux représentants de la société EDIVAL.



1- SUITES DONNÉES PAR EDIVAL AU COURRIER ENVOYÉ PAR LE PRÉFET SUITE À LA CLIS DU 8 JUIN 2011

La société EDIVAL précise que suite au courrier adressé par le préfet en juillet 2011 elle a modifié son organisation pour être en mesure de déposer le dossier de demande de mise en service d'un nouveau casier au moins trois mois avant la date souhaitée pour son ouverture.

En effet, pour l'ouverture du casier B8, le dossier a été envoyé à la DREAL fin janvier 2012 pour un début d'exploitation du casier prévu en mai 2012.

Mme la sous-préfète constate que les remarques émises par la CLIS l'année dernière ont donc été prises en compte par EDIVAL.

Pour répondre à une question des membres de la CLIS M. LENS précise que le casier B8 est le 4ème casier mis en service sur le site d'EDIVAL. Les casiers précédents étaient le B9, le B5 et le B4 (1er casier mis en service). Le casier suivant le B8 sera le B7. Pour ce casier, le dossier devrait être déposé en décembre 2012 / janvier 2013 pour une mise en exploitation en mai 2013.

2- PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2011

La présentation du rapport est assurée par Monsieur Grégory CROENNE, directeur du site EDIVAL de Flavigny le Grand et Beaurain.

Cette présentation, distribuée aux membres de la CLIS, est composée d'une première partie sur le bilan de l'activité 2011 et d'une seconde partie sur le projet de modification de l'arrêté préfectoral. Elle est annexée au présent compte-rendu.

Figurent ci-après les principaux éléments :

BILAN DE L'ACTIVITE 2011

Le casier B9 a été mis en service en mai 2011. Sa capacité est de 106 504 m³ (95 854 tonnes), soit environ 15 mois d'exploitation.

En 2011, sur le site de Flavigny le Grand et Beaurain, 78 828 tonnes ont été enfouies (dont 53 747,18 tonnes d'ordures ménagères).

Les travaux relatifs à la création du casier B8 ont eu lieu de septembre à décembre 2011. Ce casier aura une capacité de 89 740 m³ (soit 80 766 tonnes), soit 12 mois d'exploitation. Ce casier a été mis en service en mai 2012.

La fin d'exploitation du casier B5 a eu lieu en avril 2011. Les travaux de couverture finale du casier ont eu lieu d'octobre 2011 à janvier 2012.

Durant l'année 2011 EDIVAL a travaillé sur le suivi des tassements (déjà opérationnel au niveau de la digue Nord, de l'ancien site et du casier B3). 13 nouveaux plots de nivellement ont été implantés en août 2011 sur le casier B4. Un relevé topographique des casiers réaménagés est effectué annuellement.

Les eaux souterraines (au niveau de 6 piézomètres), les eaux de l'Oise (amont et aval du site) et les eaux de ruissellement (collectées dans les bassins d'eaux pluviales) sont analysées. Les lixiviats traités sont rejetées dans l'Oise (6 492 m³ en 2011). Des améliorations sont à signaler concernant certains paramètres (pH, MES).

EDIVAL a mis en place en 2012 une outre pour le stockage des lixiviats traités avant rejet dans l'Oise. L'objectif de ce nouveau bassin couvert est de limiter le développement des algues et donc de diminuer la teneur en MES.

EDIVAL a également optimisé le fonctionnement de la torchère en 2011 (passage de 15,36 à 23,05 heures de fonctionnement par jour).

DOSSIER DE DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARRETE PREFECTORAL

Ce dossier va être déposé en préfecture cette semaine. Le dépôt de ce dossier a été avancé pour qu'il soit pris en compte dans le cadre de la révision du plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (demande du conseil général figurant dans le compte-rendu de la réunion du 9 mai 2012 transmis à Mme la sous-préfète).

Les modifications demandées concernent :

- la valorisation du biogaz (mise en place d'une unité de cogénération) ;
- la modification des barrières passives et actives (utilisation de matériaux différents et changement de l'épaisseur des couches) ;
- la modification du phasage d'exploitation (augmentation de la taille des casiers, découpage des casiers en deux alvéoles) ;
- le modification de la couverture finale (diminution de l'épaisseur mais augmentation de la perméabilité) ;
- la modification du mode de collecte des lixiviats (pompage à la place de gravitaire) ;
- la suppression d'un piézomètre (PZ4) situé en limite du casier B7.

Mme la sous-préfète précise que la DREAL ne peut s'engager sur la nature de la procédure sans avoir examiné le dossier.



3- BILAN DES CONTROLES DE LA DREAL

La présentation du bilan des contrôles de la DREAL est assurée par Madame Régine DEMOL, responsable de l'unité territoriale de l'Aisne. La présentation est annexée au présent compte-rendu.

Figurent ci-après les principaux éléments :

La DREAL présente dans un premier temps les grandes missions de l'inspection des installations classées :

- instruire les demandes d'autorisation d'exploiter de nouvelles installations ou de modification d'installations existantes ;
- étudier les dossiers transmis par les exploitants en application de certains textes réglementaires et imposer, le cas échéant, des prescriptions additionnelles par arrêté préfectoral complémentaire ;
- effectuer des inspections sur les sites à des fréquences déterminées en fonction des enjeux (fréquence annuelle pour EDIVAL) ;
- vérifier le respect des exigences réglementaires par le biais de l'examen des résultats de l'autosurveillance des rejets transmis par l'exploitant et des résultats des contrôles inopinés des rejets réalisés sur les sites.

La DREAL a effectué 2 inspections sur le site EDIVAL en 2011 :

- le 18 mars 2011 : inspection et réception du casier B9 ;
- le 5 juillet 2011 : inspection générale (3 observations ont été émises ; EDIVAL a fourni des éléments de réponse le 17 octobre 2011).

Un contrôle inopiné des rejets en sortie de station a été réalisé le 3 août 2011 et a mis en évidence un léger dépassement pour les MES (matières en suspension).

La DREAL a instruit le dossier de réception du casier B9 et a donné son accord pour sa mise en service.

La DREAL a également géré en 2011 les plaintes odeurs et la réunion de la CLIS (préparation et rédaction du compte-rendu).

4- QUESTIONS DIVERSES

Prélèvements d'eau sur le site EDIVAL :

La mairie de Flavigny le Grand et Beaurain n'est plus prévenue des dates des prélèvements d'eau réalisés sur le site d'EDIVAL alors qu'elle l'était par le passé.

EDIVAL s'engage à prévenir la mairie des dates retenues pour les prélèvements sur le site.

Résultats d'analyses des eaux :

M. DE BRYN souhaite savoir quelles sont les causes des dépassements constatés sur les analyses des eaux dans le passé.

M. CROENNE précise que les dépassements étaient dus au mode de prélèvement des échantillons.

Mise en place d'une outre :

Mme DEMOL demande le montant de cet investissement.

M. CROENNE précise qu'une outre coûte 15 000 euros et qu'il faudra vraisemblablement en installer une seconde au vu du volume des lixiviats traités.

Odeurs :

M. JANEAU précise qu'il y a encore des plaintes le week-end (surtout le soir) pour les odeurs provenant du site.

M. CROENNE précise qu'en cas de plainte il faut le signaler tout de suite pour qu'une enquête soit menée en fonction des conditions météorologiques et du fonctionnement du site.

Mme la sous-préfète demande à EDIVAL de réfléchir à la mise en place d'une campagne de mobilisation des riverains sur le sujet des odeurs. L'objectif est de recueillir les plaintes sur une période donnée en analysant les conditions météorologiques et les éventuels dysfonctionnements du site durant cette période. La proposition d'EDIVAL sur ce sujet sera jointe au compte-rendu de la présente réunion de la CLIS.

Projet de modification de l'arrêté préfectoral :

L'unité de cogénération prévue sur le site sera composée de deux moteurs de 850 et 650 kW. L'énergie sera revendue. Un retour sur investissement est prévu en 12 ans. EDIVAL souhaiterait pouvoir mettre en service son unité de cogénération au plus tard en septembre 2013. Ce délai serait revu si la modification nécessite une nouvelle enquête publique (aucune décision ne peut être prise à ce stade car la DREAL n'a pas encore instruit le dossier).

EDIVAL précise que cette unité de cogénération ne sera pas à l'origine de bruit car les moteurs seront dans des caissons.

Mme la sous-préfète précise que l'augmentation de la taille des casiers, qui permet à EDIVAL d'avoir moins de contraintes d'exploitation, ne doit pas être à l'origine de nuisances supplémentaires pour les riverains. Les éléments permettant de le justifier devront figurer dans le dossier.

M. DE BRUYN regrette l'abandon de la gestion gravitaire au profit du pompage pour la collecte des lixiviats. En effet les pompes ne sont pas fiables à 100% et la durée de vie de la décharge est de 30 ans.

M. CROENNE précise que la gestion gravitaire peut aussi être défaillante (ex : bouchage) et que des pompes de secours seront disponibles pour permettre de pallier à toutes les défaillances.

M. DE BRUYN s'inquiète de la tenue dans le temps de la couche d'argile vis à vis de l'ensoleillement.

M. CROENNE précise que l'argile n'est pas exposée directement au soleil puisqu'il existe des couches intermédiaires. Une dégradation de celle-ci n'est donc pas possible.

Survol du site par les oiseaux :

M. DE BRUYN souhaite savoir si cette nuisance est toujours présente.

M. CROENNE précise que la situation s'est améliorée mais que les opérations de piégeage continuent.

Contrôles effectués par la DREAL :

M. JANEAU souhaite savoir quelles sont les informations qui sont fournies aux mairies suite aux contrôles de la DREAL.

Mme DEMOL précise que la DREAL ne communique pas d'informations aux mairies suite aux contrôles effectués sur les sites. Les contrôles peuvent faire l'objet d'observations consignées dans un courrier adressé à l'exploitant. Les contrôles peuvent parfois être suivis de sanctions administratives (ex : arrêté de mise en demeure) gérées par le préfet ou de sanctions pénales (ex : procès verbal) gérées par le procureur de la république.

Mme la sous-préfète précise que c'est dans le cadre de la CLIS que les mairies sont informées des résultats des contrôles menés par la DREAL.

⌘⌘⌘⌘⌘

Avant de clore les débats, Madame la sous-préfète s'enquiert de savoir s'il demeure des questions pour l'un ou l'autre des membres.

En l'absence de demande de parole, elle remercie les participants et clôt les débats à 11 h 30.

A Vervins, le

Madame la sous-préfète de Vervins
Présidente de la CLIS

Eléodie SCHES

L'inspecteur des installations classées
pour la protection de l'environnement
Secrétaire de la CLIS

Régine DEMOL